

TURNY >> Notre commune

BULLETIN MUNICIPAL
N° 9 - 2^e édition 2011

Manifestation p. 14
Souvenirs de la Fête Patronale

Ça bouge à Turny p. 15-19

Le Plan Local
d'Urbanisme p. 20-21



Vie municipale.....	3
Manifestations.....	14
Nos associations.....	15
Urbanisme.....	20
Informations pratiques.....	22
A noter / Etat civil.....	23



Le mot du Maire

Nous venons de passer une étape silencieuse mais tout de même significative pour la vie communale, le mi-mandat. Comme vous avez pu le remarquer, des choses ont été faites, d'autres sont en cours et les projets sont nombreux. Je sais pertinemment que tout ne sera pas réalisable et donc que tout ne sera pas réalisé. Des raisons techniques, temporelles et financières sont bien sûr des freins à notre ambition. Le choix cornélien est une situation courante au sein des commissions ; il faut souvent revoir le dossier, remonter le projet pour allier le souci de bien faire, le facteur financier et/ou l'aspect technique.

C'est le cas notamment pour le parking du cimetière, celui de la salle des fêtes ou pour nos problèmes récurrents de bâtiment. Egalement, au Fays, la suppression de la cabine haute du transformateur, devenue obsolète et dangereuse, est l'occasion d'enfouir les réseaux avoisinants : difficile de faire l'un sans l'autre malgré le surcoût. Il est nécessaire aussi de s'interroger à cette occasion sur l'opportunité d'investir dans un développement durable par la mise en place d'éclairage à faible consommation énergétique (éclairage à leds). L'aménagement autour du lavoir est un projet communal dans lequel les habitants du hameau sont parties prenantes, puisqu'outre l'étude du projet, ils ont décidé de participer eux-mêmes aux travaux, rendant cette opération moins coûteuse et l'aboutissement plus rapide. C'est une action exemplaire qu'il faut souligner et je tiens à remercier ici tous les participants.

Turny a la chance d'avoir parmi ses habitants des gens dynamiques qui savent se mobiliser ensemble pour faire aboutir des actions. Les manifestations associatives et communales en sont des exemples, comme la réussite de la fête patronale et, durant l'été, l'organisation des repas de hameaux. Autre exemple, l'entretien des abords de vos propriétés, devoir civique et citoyen mais qui permet des économies substantielles à la collectivité même si nous pallions, autant que possible, à ce manque d'entretien. Chacun construit la vie villageoise qui participe à l'image de Turny et au bien vivre au sein de la commune. Malgré tout, on ne peut, face à cela, que s'indigner de l'incivilité de certains, du non respect d'autrui ou de la recherche inconditionnelle et égoïste de l'intérêt personnel.

Même si les médias nous font part de la baisse de l'altruisme et de l'abnégation des générations actuelles, je sais que ces valeurs sont encore bien présentes parmi nous, parmi vous. En témoigne l'engagement de nos pompiers. Dernièrement lors d'un incendie important, le rapport de l'officier mentionnait l'action importante et efficace du CPI de Turny sur cette intervention. En l'absence de notre Centre de Première Intervention, ce n'est pas la grange seulement, mais la maison entière qui aurait été détruite. L'engagement de la commune et de nos sapeurs-pompiers n'est donc pas vain.

Le calendrier des manifestations communales est riche et varié, de quoi permettre à chacun de passer un bon été. N'oubliez pas d'être vigilant sur vos consommations d'eau dont le niveau des ressources est déjà alarmant en ce début de saison.

Bon été à tous.

Stéphane GALLOIS

**BULLETTIN MUNICIPAL
OFFICIEL DE TURNY**
N°9 - 2^e parution 2011

Directeur de la publication :
Stéphane GALLOIS

Rédacteur en chef :
Cillia BOUZONIE

Comité de rédaction :
Commission Communication,
associations communales

Photos : Mairie de Turny,
associations communales,
cabinet Perspectives

Impression : Mairie de Turny
I.S.S.N. 3/P/01

Les délibérations du Conseil Municipal

L'intégralité des délibérations du Conseil Municipal est disponible en Mairie.

Conseil Municipal du 9 décembre 2010

Absents excusés : Muriel HARIOT ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard ASSAYA, et Jean-Marc FOUCHER ayant donné pouvoir à Corinne BOURGOIN.

Absent : Jean-Charles LEFEVRE

Observations concernant le compte rendu du 30 septembre 2010 : ajouter que le calvaire près du cimetière est sévèrement penché et le mauvais état de la CD229, reliant Turny à St-Florentin. Le compte rendu est accepté.

Monsieur le Maire informe que :

- l'Ecole de Musique percevra par la Communauté de Communes la somme de 50 000 €, la commune de St-Florentin ne versant plus de subvention.

- l'ensemble tennistique communautaire sera implanté à Vergigny.

- le Syndicat Mixte de la Forêt d'Othe a lancé un nouvel appel d'offre : ramassage sacs de tri par VEOLIA le jeudi et ramassage des ordures ménagères par COVED le mercredi.

Facturation des livres et CD non rendus

Une délibération avait été prise en avril 2006 pour la refacturation au prix d'achat des livres ou CD égarés ou non rendus de la bibliothèque. Cette délibération ne concernait que les livres et CD dont la mairie possédait la facture. Compte tenu des nombreux dons, la commission Administration et Communication propose de facturer 20 € les livres et CD non rendus après deux rappels. Le Conseil Municipal accepte (14 voix pour).

Tarifs 2011

. Facturation des photocopies et fax :

- Photocopie Format A4 recto 0,20 €
- Photocopie Format A4 recto verso 0,40 €
- Photocopie Format A3 recto 0,40 €
- Photocopie Format A3 recto verso 0,80 €
- Fax 0,20 €

. Stationnement des Maraults : le Conseil Municipal décide (14 voix pour) d'augmenter le tarif de stationnement des Maraults, à savoir 3 € par essieu de caravane habitable / jour à compter du 01/01/2011.

. Concessions dans le cimetière : tarifs proposés

- traditionnelle : 2 m² . perpétuelle 220 €
- trentenaire 100 €
- Jardin du Souvenir . perpétuelle 110 €, trentenaire 50€

Le Conseil Municipal décide (14 voix pour) d'appliquer les nouveaux tarifs au 01/01/2011.

. Logements communaux : Monsieur le Maire propose d'appliquer la hausse légale suivant l'indice de référence des loyers.

. Location de la salle des fêtes : la commission propose d'augmenter le tarif de la location au 01/01/2011 pour les locataires extérieurs à la commune

Locataires extérieures FORFAIT 48h 24h supp.

Grande salle 300 € 100 €

Petite salle 100 € 25 €

Caution 80,00 € ½ tarif pour location simultanée de la grande salle des fêtes. Ces hausses de tarifs ne sont pas applicables aux conventions déjà signées.

. Location chaises, bancs et tables : maintien du tarif 2010

Paiement des honoraires d'avocat

Suite aux révisions simplifiées du Plan d'Occupation des Sols de décembre 2009 concernant les Chenevières aux Maraults et Les Longues Queues à Bas-Turny, deux requêtes ont été présentées au Tribunal Administratif de Dijon. Un avocat a été chargé de défendre les intérêts de la commune. Une délibération est nécessaire pour régler ses honoraires qui seront ultérieurement remboursés par les assurances de protection juridique.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de régler les frais d'avocat et d'en percevoir le remboursement. Le Conseil Municipal l'y autorise à l'unanimité

Remboursement consommation d'électricité du local du CPI

En juillet 2009, le Conseil a délibéré pour installer un sous-compteur dans le local des pompiers afin de mesurer la consommation électrique. Jusqu'à cette date, la consommation était à la charge du locataire du logement communal voisin. Le compteur est en fonctionnement mais le Conseil Municipal doit délibérer afin de rembourser les consommations d'énergie au locataire. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser chaque année les consommations d'électricité du local du CPI de Turny suivant les relevés indiqués par le sous-compteur au locataire fournissant l'énergie au tarif moyen en vigueur.

Encart publicitaire bulletin municipal

Par délibération du 6 novembre 2008, il avait été fixé le tarif de 30 € aux annonceurs pour 4 parutions annuelles. La commission propose de maintenir la facturation à 30 € quel que soit le nombre de parutions et de ne pas facturer l'année en cours pour tout nouvel annonceur résidant ou ayant son siège sur la commune. Le Conseil Municipal accepte (ne participent pas au vote C. Bourgoin, G. Viaut, J.M. Suinot).

>> Vie municipale

Séjour au ski

L'école de Chailley organise un séjour au ski pour les élèves de CM 2 de la classe d'Yvan Magnani. Le coût global est de 415 €/enfant dont la charge peut-être répartie ainsi : coopérative scolaire : 140 €, famille 120 €, commune : 155 €. A ce jour, 10 enfants de la commune de TURNY sont concernés. Le Conseil Municipal décide par 12 voix (ne participent pas au vote C. BOURGOIN et S. GALLOIS) de financer le séjour au ski des enfants de Turny.

Subvention Centre de loisirs Les Gavroches

Dans la délibération du 25 février 2010 concernant les subventions aux associations et organismes divers, il n'avait pas été mentionné de montant (non parvenu à la date du vote) pour le centre de loisirs « les Gavroches ». Le montant demandé par le centre de loisirs est de 2 045 €. Le Conseil Municipal autorise (13 voix pour – 1 abstention Claude Hugot) à verser la subvention au titre de l'année 2010.

Adhésion VITAVIE

Comme chaque année, afin de bénéficier des services de l'association Vitavie pour divers petits travaux, il est nécessaire de signer une convention. Le montant de l'adhésion est composé d'un forfait de 84 € pour la commune, la communauté de communes du Florentinois prenant à sa charge la participation de 0,15 € / habitant. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention.

Indemnité de conseil 2010 au Trésorier Municipal de Briennon

Le Conseil doit se prononcer sur l'attribution de l'indemnité à la Perceptrice. Pour diverses raisons, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote :

- Versement de l'indemnité à hauteur de 80 % : 2 voix pour C. Bouzonie, G. Viaut
- Versement de l'indemnité à hauteur de 60 % : 4 voix pour C. Bourgoin, pouvoir J.M. Foucher, S. Gallois, R. Perrin
- Aucune indemnité : 6 voix G. Assaya. Pouvoir M. Hariot, V. Jorge, J.F. Chollet, V. Chaussin, J.M. Suinot, 2 abstentions : J.P. Charonnat, C. Hugot

Il ne sera donc versé aucune indemnité de conseil à la Perceptrice de Briennon pour l'exercice 2010.

Prise en charge des états de non valeur

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la prise en charge d'un état de non valeur concernant des dettes de 2003. Cet état concerne 2 montants : l'un de 37,99 € (emplacement) et l'autre de 63,49 € (TLE). Monsieur le Maire propose au Conseil de refuser la prise en charge de cet état de non valeur et de ce fait d'annuler la dette. Le Conseil Municipal refuse (12 voix pour – 1 voix contre : C. Bouzonie

– 1 abstention J.F. Chollet) la prise en charge de cet état de non valeur et de ce fait annule les dettes.

Affouages 2011

La vente de bois des parcelles 15 – 17 b – 23 – 24 – 25 a été réalisée. Il reste donc les houppiers qui peuvent être attribués en affouage. Il reste une partie des affouages de 2010 car des lots ont été attribués mais non réalisés. Ils sont donc à redistribuer. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en affouage les houppiers de ces parcelles au prix de 5 € le stère et suivant le règlement en vigueur pour le lot attribué.

Certains affouagistes demandent des lots et ne les font pas, créant un dysfonctionnement dans le déroulement de ce service aux habitants. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas attribuer d'affouage pendant 3 ans aux demandeurs n'ayant pas réalisé le lot qu'il leur a été attribué, sauf circonstance exceptionnelle.

Martelage parcelle 11

L'ONF propose, comme prévu au programme d'exploitation de la forêt communale, le martelage de la parcelle 11, délivrance des houppiers et taillis pour un délai d'exploitation avant le 15 avril 2014. Le Conseil Municipal l'y autorise à l'unanimité.

Assainissement

Après plusieurs réunions, il est nécessaire de valider un choix de zonage d'assainissement afin de poursuivre le dossier d'étude dont les prochaines étapes seront la rédaction du dossier de zonage et la mise à l'enquête publique. L'étude et les estimations de cabinet Bios ont été présentées lors de la réunion avec les personnes publiques associées et aux membres du conseil municipal. Le choix qui s'est dégagé lors de la précédente réunion de travail est d'envisager, compte tenu du coût et des contraintes, d'établir deux zones :

. Assainissement collectif pour les hameaux de Bas-Turny, Turny, Le Bourget, L'Hopital et Linant

. Assainissement non collectif pour les hameaux de Courchamp, Les Maraults, Courchamp, Le Saudurant, Le Fays, Les Thureaux

Le Conseil Municipal vote 13 voix pour (1 abstention : C. Bourgoin).

Convention salle des fêtes

Monsieur le Maire informe du problème concernant le rangement des tables et des chaises lors de la location de la salle des fêtes. Les bénéficiaires, selon la convention en vigueur, ne doivent pas ranger tables et chaises pour permettre leur nettoyage. Mais, il leur est, de ce fait difficile de balayer comme demandé. Par ailleurs, il est difficile d'organiser le rangement des tables par l'employé municipal.

>> Vie municipale

Mais si la mairie demandait de ranger les tables et chaises, elles risqueraient de ne pas être nettoyées et le contrôle en serait difficile. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas modifier la convention actuelle.

Monsieur le Maire informe que 3 associations ont réservé la salle des fêtes et ne l'ont pas utilisée. Ces locations n'ayant pas été annulées, la commune n'a pas pu relouer la salle, privant de ce fait d'autres usagers. Monsieur le Maire propose qu'en cas de non annulation par les associations moins de 3 mois avant la date d'occupation, de leur facturer au tarif particulier de la commune, sauf circonstances exceptionnelles. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte.

Questions diverses

- **Choix du cabinet d'urbanisme pour l'élaboration du PLU.** Un appel d'offres a été réalisé. Sur les 9 dossiers qui ont été retirés, 5 ont été présentés. Ces dossiers ont été ouverts et étudiés par la D.D.T. Après étude des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le Cabinet PERSPECTIVES. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- Monsieur le Maire propose de **mettre en vente l'ancien camion des pompiers** : des offres tarifaires cachetées devront être remises en mairie au plus tard le 28 février, sans montant plancher. Le Conseil Municipal accepte (12 voix pour – 2 abstentions Jean-Pierre Charonnat, Cillia Bouzonie).

- **Dossier éoliennes** : Cillia Bouzonie fait un compte rendu des entretiens avec deux Maires de l'Aube ayant des éoliennes installées sur leur territoire et fait part de leurs expériences. Il est par ailleurs proposé au Conseil Municipal une réunion le lundi 20 décembre avec Madame COHEN de la D.D.T.

- Courrier de l'**Association pour la Défense du Cadre de Vie et des Riverains de Bas-Turny** : ce courrier concerne

- la pose d'un sens interdit pour la route de la Tuilerie
- le déplacement du panneau de signalisation Bas-Turny route de la Guide
- la pose d'un équipement pour obliger les voitures à ralentir à Bas-Turny.

Tous ces points seront vus lors d'une prochaine commission voirie.

- Corinne Bourgoïn informe que plusieurs personnes se sont plaintes des routes qui n'ont pas été dégagées en période de neige. L'agriculteur qui passe la lame doit attendre le feu vert du SRD. Une coordination a été mise en place avec les communes voisines pour les routes communales.

- Véronique JORGE demande :

- . si la date de journée citoyenne apparaîtra sur le calendrier.
- . où en est la demande de pose d'un miroir au bout du chemin de Ronde ?
- . s'il est normal que les enfants qui arrivent en car de Chailley ne soient pas accompagnés pour aller à la garderie.

Conseil Municipal du 17 février 2011

Absents excusés : Jean-François CHOLLET ayant donné pouvoir à Muriel HARIOT, Gérard ASSAYA.

Le compte rendu du 9 décembre 2010 est accepté.

Monsieur le Maire informe que :

- le PLU a débuté par des collectes d'informations.
- aucune offre pour la vente du camion de pompier n'est parvenue en Mairie. La date limite est le 28 février 2011.
- l'arrêt du car de Chailley devrait désormais se faire devant la maternelle et non plus devant la Mairie.

Paiement des investissements en cours

Monsieur le Maire demande l'autorisation de payer, sur l'exercice en cours et à hauteur de ¼ des dépenses d'investissement de l'exercice précédent les factures d'investissement. Est concernée la facture d'investissement reçue dernièrement concernant la fin des travaux de chauffage du logement communal de Linant de DC PLOMBERIE pour un montant de 611,64 € au chapitre 21. Ces dépenses seront inscrites sur le prochain budget. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Achat panneaux de police

Le terme panneaux de police regroupe toute la signalisation routière référencée dans le code de la route.

- Remplacement de miroirs :
 - . Turny : rue du parc,
 - . Linant : route de la Roche
 - . L'Hôpital : rue de Cornat
 - . Courchamp : rue d'en haut
 - Pose d'un miroir
 - . Turny : Chemin de Ronde
 - Remplacement du stop de la rue de l'Abreuvoir à Linant
 - Différents panneaux à poser :
 - . Direction « Linant » à Courchamp
 - . Intersection + « cédez le passage » allée du Château (coté rue du pont de grès)
 - . Signalisation d' « interdiction de stationner » virage du Bas Turny
 - . Rétrécissement de chaussée » entrée des Maraults coté Boulay
 - . 1 panneau agglomération « Le Saudurant »
 - . 3 panneaux agglomération « Le Fays » (remplacement)
 - Plaques de rue à poser :
 - . Courchamp « rue des Perrières »,
 - . Turny « Place St Mammes » et « Ruelle de l'église »
- Montant de l'opération : 3000 € HT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'inscrire la somme au budget 2011 et de demander les subventions se rapportant à cette opération.

La séance est levée à 23h.

Travaux d'isolation - bâtiments de l'école maternelle

Il s'agit d'isoler le plafond de la classe et de changer les 8 fenêtres et les 2 portes extérieures du couloir. Un cahier des charges a été établi et envoyé à plusieurs entreprises. La commission a retenu :

- Le devis de l'entreprise HOLLERTT de Neuvy-Sautour concernant le changement des fenêtres et portes pour un montant de 16 793,90 € HT, variante comprise.
- Le devis de l'entreprise ABL de Briennon/Armançon pour l'isolation en « laine pur One » de 240mm pour un montant de 1 526,70 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les travaux comme exposé et de demander les subventions opportunes.

Signalétique

La commission a étudié l'installation de panneaux indicateurs au sein du bourg de Turny pour signaler la salle des fêtes, la Mairie et le cimetière en 4 points clé. Il a été proposé aux entreprises la possibilité d'y adjoindre leur signalisation. 6 entreprises ont répondu favorablement.

La société NADIA a proposé un devis pour un montant de 1 400,00 € HT. Les entreprises financeront leurs propres plaques et recevront directement leur facture.

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité la société NADIA modèle « Architekt » .

Programme de travaux ONF

Le programme 2011 proposé par l'O.N.F. pour la forêt communale s'établit comme suit :

- Entretien des plantations récentes et remplacement des plans détériorés pour les parcelles 1, 17, 19, 27 et 28 pour un montant HT de 20 300 €.
- Entretien des régénérations naturelles parcelle 15 (parcelle actuellement en affouage) pour un montant HT de 7 750 €.
- Fourniture et pose de panneaux "Forêt communale de Turny" pour un montant de 2 400 €.

Le Conseil Municipal retient 13 voix pour 1 abstention (V. JORGE) ce programme 2011 sauf la fourniture et la pose des panneaux « Forêt Communale de Turny ».

Projet éolien

Monsieur le Maire rappelle le courrier reçu du collectif citoyen d'habitants de Turny et alentours pour la qualité de vie et de l'environnement "A BOUT DE VENTS " et répond aux différentes questions posées :

- aujourd'hui la puissance des éoliennes n'est pas connue et sera étudiée en même temps que la Z.D.E.
- les références aérologiques utilisées sont des références agréées
- l'aménagement foncier est à l'étude par un géomètre à l'initiative du Conseil Général.

Monsieur le Maire rappelle :

- qu'un exposé a été fait par la société ENERTRAG le 29 avril 2010,
- qu'un débat a eu lieu lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 mai
- qu'un exposé par la D.D.T. a été fait le 16 janvier 2011
- qu'une réunion publique a eu lieu le 3 février 2011.

Au vu de tous ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet éolien. Il est décidé un vote à bulletin secret. Il ressort 9 bulletins pour – 2 bulletins contre – 2 bulletins nuls et 1 blanc.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet éolien (9 voix pour – 2 voix contre) et s'engage dans une démarche d'étude de création de Zone de Développement Eolien en relation avec les communes de Lasson, Neuvy-Sautour et Sormery.

Questions diverses

- Réponses au courrier de l'Association pour la Défense du Cadre de Vie et des Riverains du Bas-Turny :

. Le rétablissement du sens interdit de la route de la Tuilerie n'est pas justifié compte tenu de l'intensité du trafic et de l'état de la voirie

. Une agglomération est un ensemble urbain qui repose sur la continuité du bâti. Donc le déplacement de la limite d'agglomération n'est pas justifié. Toutefois il sera demandé au Conseil Général l'implantation d'une limitation de vitesse à 70 km/h. Il est proposé de faire la demande également pour les Maraults.

. La vitesse excessive : un radar pédagogique a été acquis par la commune et le flux de circulation est relativement peu important.

- Ancienne Poste : demande pour l'installation d'une entreprise de repassage qui se servirait également de l'appartement. Les travaux nécessaires sont étudiés par la commission et le prix du loyer devra être décidé.

- Travaux d'isolation thermique concernant le logement communal du rez de chaussée situé grande rue.

- Concernant les projets globaux des bâtiments communaux, il pourrait être fait appel à un programmiste.

- Monsieur le Maire demande l'autorisation de prêter la petite salle municipale à titre gracieux à des familles lors d'obsèques. Le Conseil Municipal l'y autorise (12 voix pour – 2 abstentions C. BOUZONIE, V. CHAUSSIN).

- Concernant l'état de dégradation avancé du mur de la maison rue des Canes, le propriétaire a été prévenu et le nécessaire va être fait.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 21h50.

Conseil Municipal du 31 mars 2011

Absents excusés : Cillia BOUZONIE ayant donné pouvoir à Corinne BOURGOIN, Jean-Charles LEFEVRE ayant donné pouvoir à Jean-François CHOLLET, René PERRIN ayant donné pouvoir à Claude HUGOT.

Compte rendu du 17 février 2011 : aucune observation n'était faite, le compte rendu est accepté.

Monsieur le Maire informe que :

- Signalétique : un rendez-vous va être programmé avec les entreprises pour finaliser les commandes.
- Limitation à 70 km/h pour le Bas-Turny et les Maraults : la demande a été accueillie favorablement par le SRD en charges des voiries départementales.
- Remboursement étude du SIER concernant les travaux pour un particulier non réalisés : le titre a été émis.

Avis du Conseil Municipal sur la demande de retrait de la commune de Chailley du Syndicat du Créanton et de la Brumance

Monsieur le Maire évoque les différentes raisons qui ont amené la commune de Chailley à se retirer du Syndicat du Créanton et de la Brumance et expose les réponses du SIVU : indemnité des élus non justifiées, dépenses inutiles et onéreuses concernant les abreuvoirs bovins, entretien insuffisant du ruisseau, dénigrement des représentants de la commune de Chailley.

Les différents problèmes sont exposés et débattus (fonctionnement, suivi et direction des travaux, actions...).

La procédure de départ d'une commune d'un syndicat est rappelée. Il est donc prématuré de délibérer sur ce sujet.

Toutefois les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable au retrait de la commune de Chailley du Syndicat du Créanton et de la Brumance.

Proposition d'étude hydromorphologique dynamique sur le bassin versant du Créanton

Monsieur le Maire informe du projet de réalisation d'une étude préconisée par l'Agence de Bassin Seine-Normandie, étude qui conditionne les aides apportées aux communes dans les travaux projetés notamment concernant l'assainissement, la mise en place de bassins de rétention d'eaux pluviales...

Cette étude comprendra un volet « ouvrages » et un volet « qualité biologique et physicochimique », afin de répondre aux priorités actuelles fixées par la Directive Cadre Européenne. Cette étude a pour objet l'étude hydro morphologique des cours d'eau du bassin de la Brumance et du Créanton. Elle est demandée pour la réalisation et le financement de l'assainissement de Venizy, elle sera donc également nécessaire pour l'assainissement de Turny. Le coût global de cette étude est d'environ 60 000 €. Elle est subventionnée par l'Agence de Bassin Seine Normandie notamment.

Le coût à la charge du SIVU serait de 6000 € répartis entre les communes membres selon la population et les km de berge. Soit environ 700 € pour la commune de TURNY.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'étude hydromorphologique proposée mais demande au SIVU du Créanton et de la Brumance la possible prise en charge totale de l'étude.

Convention de mandat pour une maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SIER pour 2011

Afin de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public au S.I.E.R. (remplacement d'un point d'éclairage prévu dans le projet « transformateur du Fays » notamment), il est nécessaire de signer une convention pour lui confier la maîtrise d'ouvrage déléguée. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Convention de mise à disposition d'un terrain pour le poste de transformation électrique

Le remplacement et déplacement de la cabine haute électrique au Fays nécessite de signer une convention avec le SIER mettant à sa disposition une partie du terrain. Cette convention avec le SIER donnera les droits nécessaires à EDF pour établir et entretenir toutes les raccordements au réseau et de disposer en permanence des dégagements permettant le passage du matériel. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Ouverture des offres concernant la vente du camion de pompiers

Le Conseil Municipal avait décidé que le camion serait vendu au plus offrant. Trois offres ont été reçues :

- Monsieur OLIVER : Proposition 520,00 €
- Monsieur JUSTIN : Proposition 510,00 €
- Monsieur CHARONNAT : Proposition 658,80 €

Le Conseil Municipal accepte (14 voix pour - ne participe pas au vote JP CHARONNAT) l'offre de Monsieur Jean-Pierre CHARONNAT pour l'acquisition du C25 (ancien véhicule du CPI) en l'état avec la suppression des inscriptions (sapeurs pompiers de Turny) à la charge de l'acquéreur.

Régime indemnitaire des agents

Il s'agit de reconduire le régime indemnitaire pour le personnel communal pour l'année 2011 en appliquant un coefficient à chaque catégorie pour définir le montant de l'enveloppe. Elle est versée pour moitié en juin et décembre de l'année, au prorata du temps de travail et en fonction de la valeur professionnelle des agents, appréciée sur la base de critères : efficacité, disponibilité, rigueur dans le travail, assiduité, discrétion, ponctualité, absentéisme, initiatives, soins apportés au matériel.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer le coefficient 2,50 à la valeur de référence en cours, au prorata du temps de travail et pour chaque catégorie d'emploi



pour une enveloppe d'un montant global pour l'année 2011 de 6 430,00 € et précise que 6 mois d'ancienneté sont nécessaires pour percevoir cette prime.

Régime indemnitaire des agents en contrat privé (CAE)

Un débat s'instaure concernant le coefficient à appliquer pour les agents sous ce type de contrat.

Le Conseil Municipal décide (14 voix pour 1 abstention C. BOUZONIE) – d'appliquer le coefficient 2,50 à la valeur de référence en cours, au prorata du temps de travail et pour chaque catégorie d'emploi pour une enveloppe d'un montant global pour l'année 2011 de 1 500,00 € et précise que 6 mois d'ancienneté sont nécessaires pour percevoir cette prime.

Achat d'une auto-laveuse

Une demande a été faite à 4 entreprises pour répondre aux besoins de la commune concernant la salle des fêtes (300m², espace libre, 2 nettoyages/semaine). Plusieurs essais avec les machines semblant les plus pertinentes ont été faits en présence de l'agent chargé du nettoyage.

La commission a retenu la proposition d'une auto-laveuse modèle SC 350 faite par l'entreprise NILFISK pour un montant de 2 406,63 € HT. Le Conseil Municipal retient à l'unanimité ce devis et inscrit le montant au budget 2011.

Questions diverses

- **Bail de chasse** : la chasse des Bois de Turny (324 ha) est attribuée jusqu'au 31/07/11 à l'Amicale des Chasseurs des Bois de Chailley, du Fays et des environs. Une demande a été faite par les chasseurs de Turny (Association des Propriétaires de Turny) pour louer 40 ha environ de ce domaine (parcelles cadastrées 44 et 47 proches du lavoir du Fays). La demande est légitime mais le voisinage des 2 chasses est déconseillé pour des raisons de sécurité, compte tenu de la faible largeur des parcelles. D'autres solutions pour permettre à l'association des Chasseurs de Turny ont été recherchées avec eux sans succès.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler le bail de chasse à l'Amicale des Chasseurs des Bois du Fays et des environs.

- **PLU** : il apparaît que le territoire et les enjeux ont été analysés avec pertinence. Le document est consultable en Mairie et un carnet est à disposition du public pour noter leur souhait. Il est noté que Monsieur VIAUT souhaite faire partie de la commission urbanisme.

La Chambre d'Agriculture propose de réaliser une étude (contraintes, projet de développement, circulation) de la problématique agricole en complément de ce qui sera fait par le Cabinet Perspectives. Le coût de cette étude est de 2 340,00 € HT. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette étude coûteuse, le volet agricole étant déjà un point important du dossier proposé par le cabinet PERSPECTIVES.

- **éoliennes** : une réunion a eu lieu avec les communes impliquées et Enertrag. Deux communes ont besoin de préciser leurs délibérations. Nous nous orientons vers l'étude de la création d'une ZDE sans contribution financière des communes (subvention conseil régional + promoteur). Après le vote des communes, nous pourrions choisir par consultation et en toute liberté un cabinet ad hoc.

Madame BOURGOIN fait part de la remarque de Mme BOUZONIE comme quoi celle-ci était favorable au projet dans la mesure où Enertrag ne finançait pas l'étude ZDE.

- **programmiste** : en ce qui concerne les bâtiments communaux, nous avons rencontré un programmiste qui nous a expliqué la façon dont il travaille et l'intérêt de sa prestation. Le coût de l'étude avec réalisation des plans est d'environ 6000,00 €. En parallèle, nous avons rencontré une architecte du CAUE.

- **contrat d'assurance des risques statutaires** : le Centre de Gestion va lancer une consultation pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance. Cette consultation du Centre de Gestion demeure libre et gratuite quel que soit l'effectif de la collectivité. Chaque collectivité inscrite dans la démarche décidera au vu du résultat de la consultation de souscrire ou non au contrat. Le Conseil Municipal, à l'unanimité charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

- **Communauté de Communes du Florentinois** : les dossiers en cours :

. Tennis : acquisition du terrain de Vergigny. Le permis de construire a été déposé.

. Pôle Excellence Rurale : réponse imminente car reportée après les cantonales.

. Maison de santé : recherche d'un médecin porteur du projet. Réunion programmée avec les médecins et l'ARS.

. Aggrandissement : multiples contacts sérieux, étude des rapprochements possibles et des compétences à prendre pour harmoniser celles déjà adoptées.

- Prochain Conseil Municipal – Vote du budget : 14 avril

- Commission générale pour le budget : 11 ou 12 avril.

- Madame CHAUSSIN fait part :

. du problème récurrent du chien errant du Fays et propose un rappel dans le bulletin municipal,

. qu'elle trouve dommage que si peu de conseillers aient assisté à la réunion de communauté de communes

. du problème

. que les conseillers n'ont toujours pas les compte-rendus du CCAS du 19 octobre et de la commission des fêtes du 11 mars 2011.

La séance est levée à 23 h 20.

Conseil Municipal du 19 avril 2011

Absentes excusées : Corinne BOURGOIN ayant donné pouvoir à Cilia BOUZONIE, Muriel HARIOT ayant donné pouvoir à Gilles VIAUT, Véronique JORGE ayant donné pouvoir à Gérard ASSAYA.

Compte rendu du 31 mars 2011 : Monsieur HUGOT informe que le SIVU du CREANTON ne prendra pas en charge le montant de l'étude qui a été acceptée lors du Conseil Municipal du 31 mars 2011. Le compte rendu est accepté.

Compte de gestion 2010

Il s'agit du compte établi par la Perception retraçant la comptabilité de la commune.

Résultats de clôture 2009

- Section d'investissement : 99 132,97 €
- Section de fonctionnement 78 380,16 €
TOTAL 177 513,13 €

Résultat de l'exercice 2010

- Section d'investissement : 6 229,09 €
- Section de fonctionnement 131 605,01 €
TOTAL 137 834,10 €

Résultat de clôture 2010

- investissement : 105 362,06 €
- fonctionnement : + 209 985,17 €
TOTAL 315 347,23 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2010.

Compte administratif 2010

Cillia BOUZONIE est désignée président de séance.

Résultats de clôture 2009

TOTAL 177 513,13 €

Résultat de l'exercice 2010

TOTAL 137 834,10 €

Résultat de clôture 2010

TOTAL 315 347,23 €

Les résultats étant identiques au compte de gestion du Receveur Municipal, Cillia BOUZONIE propose de procéder au vote. Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2010 : 13 voix pour.

Affectation du résultat

Monsieur le Maire expose au Conseil :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	144 409,61 €	545 756,82 €
Dépenses	138 180,52 €	414 151,81 €
Soit résultat de l'exercice	6 229,09 €	131 605,01 €
Résultat antérieur reporté	99 132,97 €	78 380,16 €
Soit résultat cumulé	105 362,06 €	209 985,17 €

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

- Section de fonctionnement
Recettes Article 002 209 985,17 €
- Section d'investissement
Recettes Article 001 105 362,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation de résultat (14 voix).

Vote des subventions et participations

Communes

Action Artistique Notes en Othe 280,00 €
Association Sportive de Turny 280,00 €
Club de l'Amitié 280,00 €
Ensemble pour les Écoles de Turny 280,00 €
La Compagnie du Parapluie 280,00 €
Le Moto Club 280,00 €
Les Amis du Site et du Patrimoine 280,00 €
Turny Danse 280,00 €
Turny Sports et Loisirs 280,00 €
A Tous Points 280,00 €

Non Communes

A.D.M.R. 280,00 €
Centre de Loisirs Les Gavroches 2 100,00 €
CFA BTP 85,00 €
C.I.F.A. 90,00 €
Mini-Crèche Pomme d'Api 1 500,00 €
Office de Tourisme de Saint-Florentin 140,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution des subventions et participations énoncées ci-dessus sur présentation du bilan moral et financier.



Vote des taxes

	Taux votés par le Conseil en 2010	Notification des taux par l'Etat
Taxe habit.	8,53 %	17,38 %
Taxe foncière	12,64 %	12,64 %
Taxe foncière (non bâti)	44,80 %	46,97 %
CFE		21,25 %

Monsieur le Maire précise que les taux notifiés par l'Etat correspondent aux taux attribués suite à la réforme des collectivités territoriales.

Par exemple la commune ne perçoit plus la Taxe Professionnelle mais perçoit la part de la Taxe d'Habitation du Département et une partie de la part retenue par l'Etat pour frais de gestion. Ils permettent un maintien des ressources pour la commune **sans augmentation pour les contribuables**. Cillia BOUZONIE précise que sur les feuilles d'imposition des contribuables, à la ligne Département, ne figurera plus la part du département.

La péréquation (ressources égales – avant / après réforme) est assurée par le GIR (taxe reversée par la commune à l'état).

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes et de se baser sur la notification de l'état. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité dle taux des taxes 2011 sans augmentation de la pression fiscale.

Budget 2011

Ce budget prévisionnel au chapitre, que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

- en fonctionnement, dépenses et recettes : 735 176,00 €
- en investissement, dépenses et recettes : 506 503,00 €

Fonctionnement

Dépenses

- Chapitre 011 : Charges à caractère général	210 800,77 €
- Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	178 450,00 €
- Chapitre 014 : Prélèvement GIR	49 472,00 €
- Chapitre 065 : Charges de gestion courante	83 950,00 €
- Chapitre 066 : Charges financières	5 110,00 €
- Chapitre 067 : Charges exceptionnelles	2 000,00 €
- Chapitre 042 : Dotation aux amortissements	3 945,23 €
- Chapitre 022 : Dépenses imprévues	10 000,00 €
- Chapitre 023 : Virement à section d'investissement	191 448,00 €
TOTAL DEPENSES	735 176,00 €

Recettes

- Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté	209 985,17 €
- Chapitre 013 : Atténuations de charges- Remboursement	17 500,00 €
- Chapitre 070 : Produits des services du domaine	58 800,00 €
- Chapitre 073 : Impôts et taxes	243 760,00 €
- Chapitre 074 : Dotations et subventions	166 520,00 €
- Chapitre 075 : Autres produits de gestion courante	33 000,00 €
- Chapitre 076 : Produits financiers	10,00 €
- Chapitre 077 : Produits exceptionnels	5 600,83 €
TOTAL RECETTES	735 176,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget de fonctionnement 2011.



>> Vie municipale

<u>Investissement</u>			Dépenses	Recettes
Excédent reporté				105 362,06 €
Études - 202		PLU	25 000,00 €	
		Assainissement	2 500,00 €	Subv. Agence eau 2 000,00 €
		Zone Développement Eolien	6 000,00 €	Subv. Région 4 200,00 €
Insertion - 2033		Frais insertion enquête PLU	2 500,00 €	
		Frais insertion assainissement	2 500,00 €	
Étude programmiste – 2031		Frais bâtiments école + plan	12 000,00 €	
Chapitre 21	2151	Transfo Fays	33 000,00 €	
		Transfo Hôpital	29 000,00 €	
	2152	Voirie	15 000,00 €	
		Voirie Fays – Linant	30 000,00 €	
		Parking salle des fêtes	9 000,00 €	
		Parking cimetière	55 000,00 €	
		Panneaux signalétiques	2 000,00 €	
		Panneaux de police	4 000,00 €	Subv. Département 900,00 €
		Radar		Subv. Département 1 318,00 €
	2135	Ancienne poste	18 000,00 €	
		Logement mairie RDC	10 000,00 €	
		Logement Linant	1 000,00 €	
	21312	Ecole maternelle isolation	26 000,00 €	Subv. Département 5 250,00 €
	2128	Terrain de jeux Fays	5 000,00 €	
		Terrain des Maraults	50 000,00 €	
		Terrain pétanque entourage Salle des fêtes	7 000,00 €	
		Entourage intérieur cimetière	73 000,00 €	
	2121	Plantation cimetière	5 500,00 €	
	2116	Reprise concessions cimetière	12 000,00 €	
	2117	Forêt communale	30 000,00 €	
	21578	Matériel voirie	4 000,00 €	
	2188	Matériel auto laveuse + autres	4 000,00 €	
1641 – Emprunts			33 226,27 €	
165 – Remboursement caution logement			276,73 €	
Vente terrain - 024				13 500,00 €
Amortissement				3 945,23 €
Emprunt				162 515,00 €
F.C.T.V.A				12 000,87 €
Virement fonctionnement				191 448,00 €
TLE				3 363,84 €
Cession véhicule pompier				700,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget d'investissement 2011 :

- . 13 voix pour
- . 2 abstentions (C. BOUZONIE, G. VIAUT)



>> Vie municipale

Participation sortie école primaire

Il est organisé une sortie de fin d'année pour les 26 élèves de l'école primaire. Le coût de cette sortie est de 2 440 € soit 94 € par enfants se répartissant comme suit : Famille : 25 €, coopérative : 36 €, commune : 33 €. Les communes du regroupement scolaire sont elles aussi sollicitées. La commune de Turny est concernée pour 18 enfants. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer financièrement à la sortie de l'école primaire à hauteur de 33,00 € par enfant de la commune.

Contrat CIL

Il s'agit du renouvellement du contrat d'assistance du logiciel (comptabilité, élections, paie) concernant la période du 01/04/2011 au 31/03/2012 pour un montant de 1 045,46 € TTC. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Modification du temps de travail de deux postes

Le contrat CAE conclu il y a 2 ans pour occuper le poste administratif de l'agence postale communale, de la bibliothèque et du renforcement en secrétariat de Mairie prend fin le 3 mai 2011. Il est donc proposé de conclure un CDD d'un an renouvelable de 26 h/semaine avec la personne déjà en place mais il est nécessaire de modifier le temps de travail à 26 heures par semaine : le poste d'adjoint du patrimoine 2^e classe pour 8h30 (Bibliothèque) et le poste d'adjoint administratif 2^e classe pour 17h30 (Poste + mairie). Le Conseil Municipal accepte (14 voix pour 1 abstention M. HARIOT).

Questions diverses

- **Etude proposée par le SIVU du Créanton** et de la Brumance : lors du Conseil Municipal du 31 mars, le Conseil avait accepté l'étude hydromorphologique proposée par le SIVU du Créanton et de la Brumance avec si possible la prise en charge totale de l'étude par le SIVU. Cette prise en charge étant impossible le Conseil Municipal doit se prononcer. Il accepte à l'unanimité la prise en charge de l'étude hydromorphologique pour un montant de 700,00 €.

- **Fête Patronale 2011** : demande de Madame BOURGOIN concernant des bénévoles pour l'ouverture du vide-greniers et la fermeture du bal de la fête patronale.

. Ouverture du vide-greniers : Stéphane GALLOIS, Jean-Pierre CHARONNAT, Jean-Marc FOUCHER, René PER-RIN, Gilles VIAUT

. Fermeture du bal : Claude HUGOT

- **Information communautaire** : aérodrome retenu pour le Pôle d'Excellence Rural

- Errance d'un chien sur Linant. Monsieur le Maire rappelle de s'adresser à la Mairie pour la prise en charge de l'animal.

- Une association de pétanque est en cours de création.

La séance est levée à 21h30.

ABCD PAYSAGE
CREATION ET ENTRETIEN
DES ESPACES
VERTS

- * GAZON
- * TONTE
- * ARROSAGE AUTOMATIQUE
- * PLANTATION
- * TAILLE
- * MACONNERIE PAYSAGERE
- * CLOTURE

8 RUELE DES FOSSES
89570 TURNY
TEL: 03.86.35.36.41
E-mail: abcdpaysage@orange.fr
Patrick DOIN - GÉOMÈTRE

AURUS Elec
ELECTRICITE GENERALE

La sécurité des personnes et des biens avant tout...

ELECTRICITE GENERALE
Installations locaux neuf & rénovation
Chauffage • VMC • Alarme
dépannage
Audit et mise en conformité
Portail audio & vidéo
Etude & devis gratuits

89570 TURNY • Tel/Fax. 03 86 35 16 75 • Portable. 06 32 93 77 59
Site : www.aurus-elec.fr • E-mail : info@aurus-elec.fr

Institut
Beauty'ful
Le bien être absolu

- ◆ Epilations traditionnelles
- ◆ Soins visage envoûtant
- ◆ Beauté des mains et des pieds
- ◆ Maquillage de jour ou de fêtes
- ◆ Soins du corps décontractant

☎ 03 86 56 22 63
53, grande rue 89770 Chailley
Ouvert du Mardi au Samedi
9h 12h - 13h 19h

BEMAT
INDUSTRIE

Etudes, Maintenance et Assistance Techniques

DES COMPETENCES A VOTRE SERVICE

34 Route de la Forêt d'Othe
Le Fays
89570 TURNY

Tél / Fax : 03 86 56 27 30
Email : bemat.industrie@wanadoo.fr

>> Fête patronale 2011

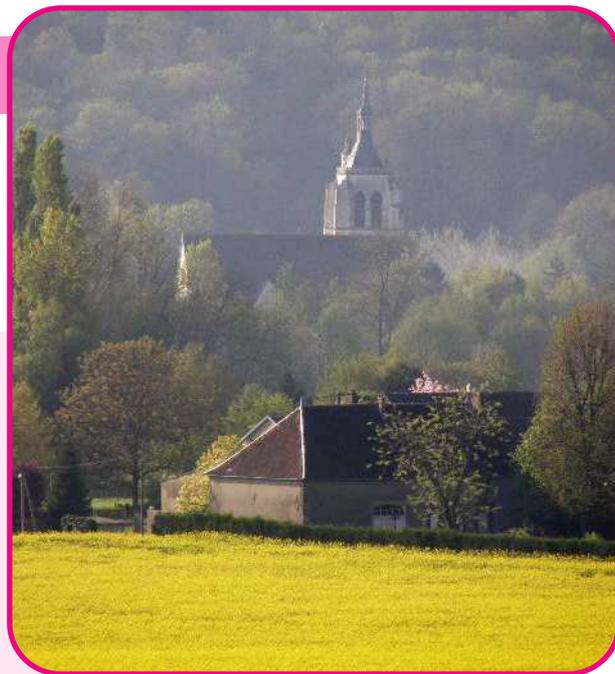


>> Nos Associations

Association sportive de Turny

Randonnée

La randonnée organisée ce dimanche 17 avril était conviviale et chaleureuse. De petites étourderies sont venues se glisser dans l'organisation bien huilée, mais elles n'ont pas empêché la cinquantaine de randonneurs de marcher et de voir de magnifiques paysages tout de jaunes vêtus. Le pique-nique s'est déroulé cette année au Mont Avrollot.



Marché nocturne et feu de Saint Jean

Le marché nocturne, suivi d'un feu de Saint-Jean et d'un bal, est en cours de préparation. Rendez-vous le **samedi 2 juillet 2011 à 18h**.

Balade gourmande étoilée

La nouvelle « Balade Gourmande Étoilée » du premier week-end de novembre ayant beaucoup charmé les participants de l'an dernier, nous réitérerons l'expérience, avec quelques variantes...

Fête patronale

La préparation de la buvette - restauration était à notre charge pour la Fête Patronale 2011. Une fois encore, la convivialité était au rendez-vous, malgré ces petites pluies tout au long de la journée (il en faut, il en faut ! dira le jardinier ; n'en faut pas, n'en faut pas diront les vacanciers !).

Les petites mains courageuses qui vous ont servis dimanche venaient des associations Ensemble pour les Ecoles de Turny, l'Amicale des Pompiers de Turny et bien sûr de nos membres, sans oublier quelques bénévoles.

Merci à Monsieur Tamborini pour son temps et surtout son boudin noir qui s'est vendu dans la journée.

L'association remercie tous ces bénévoles qui se déplacent chaque année, ou occasionnellement, sans qui il ne pourrait y avoir cette chaleur, cette énergie, cette amitié qui fait que l'on continue encore à donner un peu de notre temps pour que la commune vive et s'agite.

Reprise des activités de la saison 2011/2012

Gym d'entretien : le mardi 6 septembre 2011 de 19h45 à 20h45

Yoga : le jeudi 8 septembre 2011 de 18h30 à 19h30

Nous vous souhaitons de bonnes vacances, en espérant vous voir nombreux et en pleine forme pour cette 7^e année.

Vous avez envie de les rencontrer, par curiosité ou pour un essai ?

Gym : mardi de 19h45 à 20h45 - 65€ (32,50€ pour un mi-temps)

Yoga : jeudi de 18h30 à 19h30 - 85€ (42,50€ pour un mi-temps)

Les enfants à partir de 12 ans sont désormais acceptés sous couvert d'une autorisation parentale.

Contact : Yannick PASSERA 03 86 35 00 05



>> Nos Associations

Ensemble Pour les Écoles de Turny

Les activités

Pour la deuxième année consécutive, les après-midi créatifs des beaux jours destinés aux enfants du regroupement scolaire ont remporté un franc succès.

Le dernier en date était organisé le 16 avril ; il s'agissait de réaliser un apéritif en l'honneur des parents. Les enfants ont préparé des verrines fraîches, des amuse-bouches, des minis pizzas,... tout en apprenant les bienfaits de la diversité et de l'équilibre alimentaire, même pour un apéritif.

Les parents étaient bien entendu invités à la dégustation en fin d'après-midi. Les enfants sont repartis avec leur carnet de recettes et nous avons tous (parents et animateurs) été fiers de dire qu'à Turny, nos " minis chefs " sont aussi grands que les Chefs étoilés de France !

Merci aux parents présents pour leur précieuse aide et à ceux qui adhèrent chaque année, sans qui l'association ne pourrait proposer ce type d'activité aux enfants.

Les participations

Comme à chaque voyage scolaire des enfants de CE1-CE2 de Turny, l'association reverse aux enfants adhérents à l'EPET une participation. Pour la sortie du mois de juin, elle s'est élevée à 15 € par enfant.

L'association souhaite remercier tous les bénévoles et les membres de l'association pour leur dévouement et tout particulièrement Sophie Plat, créatrice de l'association et présidente pendant 5 années, qui par son enthousiasme, son professionnalisme et sa bonne humeur, a donné envie au nouveau Bureau de continuer cette belle aventure.

Contact : Laetitia Combaluzier - 03.86.43.26.51



>> Nos Associations

Turny Danse

Turny Danse prépare activement son gala qui est prévu le **samedi 2 juillet à la salle des fêtes de VENIZY.**

Exceptionnellement, il aura lieu à Venizy car l'expérience sur deux jours de suite de l'année dernière est trop épuisante et le nombre de danseuses ayant augmenté, la salle de Turny ne pourrait malheureusement pas accueillir toutes les personnes.

Quant au choix de la date du 2 juillet, elle a été arrêtée par l'Assemblée Générale, en concertation avec les parents à qui seule cette date convenait.

Il s'est malheureusement avéré que cette date était déjà retenue par une autre association de la commune, chose qui nous avait échappée, malgré notre bonne volonté.

Afin qu'il n'y ait pas deux associations de la commune qui organisent à la même date une manifestation, nous avons donc essayé de déplacer cette date, mais sans succès.

Nous sommes certains que ce malencontreux concours de circonstances ne nuira à aucune des deux associations et que chacune rencontrera le succès qu'elle mérite.

Les filles se sont d'ores et déjà produites à différentes manifestations, notamment le groupe des adolescentes au gala de danse de Saint-Florentin.

Soyez tous certains que TURNY DANSE portera haut les couleurs de TURNY où qu'elle se produise.

Nous vous donnons donc rendez-vous le samedi 2 juillet à 20h à la salle des fêtes de Venizy où un spectacle à ne pas manquer vous y attend.

Contact : Florence De Pinho - 03 86 35 09 07



ADMR

L'Association d'Aide en Milieu Rural de Chailley rappelle qu'elle assure les prestations suivantes :

- Entretien du cadre de vie, ménage, entretien du linge, repassage.
- Aide à la vie quotidienne : repas, courses, activités, aide à la toilette, aide à la mobilité.
- Actions socio-éducatives.
- Garde d'enfant à domicile.
- Accompagnement aux transports.
- Soins infirmiers à domicile au 03.86.43.43.84
- Téléassistance 24/24 et 7 jours sur 7

L'ADMR crée et développe ces services à domicile pour répondre aux attentes de l'ensemble de la population, de la naissance à la fin de vie, dans les communes desservies : BEUGNON, CHAILLEY, LASSON, NEUVY-SAUTOUR, SORMERY, SOUMAINTRAIN, TURNY, VENIZY.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à Karine au bureau de Chailley : 03 86 35 30 88

Des permanences sont assurées lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00.



TURNY DANSE FAIT SON SHOW

Samedi 2 Juillet 2011 A 20 H 00

A la Salle des Fêtes de VENIZY

Entrée : 8 €
Demi-tarif de 6 à 14 ans
Gratuit jusqu'à 5 ans
Buvette - Restauration
Tombola



Ouverture des portes à 19 H 45

>> Nos Associations

Les news du Moto-Club

La course au Fays

Le Moto Club de Turny compte une cinquantaine de licenciés. Cette année, la course au circuit de la Pincette se déroulera le **dimanche 7 août 2011**. Un nouveau tracé a été réalisé.

Assemblée Générale

Après quatre années comme Président de l'association, Jérôme Mulot passe le flambeau à Aurélien Mousseron. Jérôme prend la place de vice-président.

Les résultats de la saison 2010

L'année 2010 a été un grand cru car le Club compte 5 champions :

- Patrice Mousseron, champion de l'Yonne UFOLEP catégorie + de 50 ans
- Christopher Reignier, champion de l'Yonne UFOLEP catégorie 250 promo
- Mickael Remy, champion de l'Yonne UFOLEP catégorie 250 expert
- Steeve Rochand, champion de l'Yonne UFOLEP catégorie 125 expert et champion de bourgogne UFOLEP en 125
- Aurélien Mousseron, champion de bourgogne UFOLEP en 250 et 3^e du Super Trophée de France.

Le Mc Turny au Touquet



Un peu d'Histoire. Course mythique par excellence, l'Enduro du Touquet réunit chaque année depuis 30 ans plus de 1500 pilotes, femmes et hommes, professionnels, anonymes ou passionnés de sports mécaniques en 2 ou 4 roues.

Deux pilotes ont participé au Touquet 2011. Jérôme Mulot termine 365^e et Gwenaël Lorin 850^e sur 1050 participants.

Retrouver toute leur actualité sur www.mcturny.com.

Contact : Aurélien Mousseron

Turny Sports Loisirs

Depuis sa création, le club de tennis de table évolue en Championnat-Loisirs, avec de bons résultats en nette progression.

L'association a organisé, le samedi 5 février, un tournoi dans une bonne ambiance et à travers des pongistes de différents niveaux de jeu. Le soir venu, chacun a pu se retrouver autour d'une bonne raclette. Un repas qui ne manquait pas de convivialité et de partage !!



Comme chaque année, elle a également organisé un tournoi amical de ping-pong. Celui-ci s'est déroulé le samedi 18 juin à la salle des fêtes de Turny. De nombreux lots ont été gagnés !!

L'association en profite pour remercier la Municipalité pour la mise à disposition de la salle, les bénévoles, les sponsors, les parents et sans oublier les joueurs de ping-pong qui participent au bon fonctionnement du club.

Nous vous espérons encore plus nombreux pour la prochaine saison. Nous accueillerons de nouveaux adhérents avec grand plaisir. Les pongistes s'entraînent le mercredi soir de 19h à 20h pour les jeunes et de 20h à 22h30 pour les adultes.

L'association adhère à l' UFOLEP 89.

Contact : Sandrine Fromont - 06 70 20 41 95 ou par mail : fromont.sandrine@neuf.fr / Pierre Villetard - 06 29 88 25 06

>> Nos Associations

Centre de Première Intervention (CPI) de Turny

Les sapeurs-pompiers de l'Yonne sont sous l'autorité du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), basé à Auxerre. Cette direction, composée de plusieurs groupements administratifs, techniques et territoriaux organise sur plusieurs aspects les missions des sapeurs-pompiers.

Afin de répondre aux diverses demandes de secours qui tombent au centre de traitement des appels (basé lui aussi à Auxerre) lorsque vous composez le 18 ou le 112, le SDIS possède plusieurs centres de secours répartis sur l'ensemble du territoire. En plus de ces derniers, beaucoup de communes disposent d'un CPI, dont Turny.

Par leur connaissance du terrain et leur capacité à intervenir très rapidement lorsqu'une demande de secours est faite sur la commune, nos sapeurs-pompiers sont automatiquement déclenchés. Comme son nom l'indique, centre de première intervention, leur rôle est de faire parvenir de manière précoce les premiers moyens de secours sur les lieux, qu'ils soient destinés au secours à personne, aux incendies ou aux opérations diverses telle qu'une inondation, un arbre menaçant de chuter sur la chaussée ou un nid d'hyménoptères (guêpes, frelons, ...).

Le véhicule de la commune, appelé "Véhicule de Première Intervention" (VPI) est équipé pour répondre à ces missions. En parallèle, un centre de secours voisin est systématiquement déclenché. Pour Turny, il s'agit des pompiers de Saint-Florentin, ou Briennon / Armançon si ces premiers sont déjà en intervention.

Ainsi, à l'arrivée des pompiers du centre de secours voisin, les pompiers du CPI de Turny ont déjà pu prendre en charge et prodiguer les premiers secours aux victimes, établir une première lance en cas d'incendie, ou une ligne d'alimentation en eau. Par conséquent, ces premières actions précoces réduisent fortement les risques d'aggravation de la situation. On estime couramment les dégâts sans estimer le coût du " non-dégât " dû à l'intervention des pompiers.

Afin d'être préparé à n'importe quel événement, dans un contexte d'urgence ou non, les pompiers de Turny suivent les mêmes formations que tout autre pompier professionnel ou volontaire des centres de secours du département. Les entraînements sont aussi des aspects primordiaux, c'est pourquoi vous pouvez être amené à croiser les pompiers de Turny en manœuvre dans la commune, une fois par mois environ.

En 2010, le CPI de Turny compte 24 interventions réparties comme suit : 2 feux de cheminée, 1 feu de toiture, 7 prompts secours, urgences vitales, 1 relevage de personne, 2 malades à domicile, 6 nids d'insectes, 3 épui-sements et 2 protections de biens suite à tempête.

Si l'altruisme, le courage, l'abnégation, la protection de l'environnement entre autre font partie de vos valeurs, que vous avez du temps à donner pour participer à la prévention des risques et à l'organisation des secours sur la commune, n'hésitez pas à prendre contact avec Stéphane Gallois, autorité décisionnaire des sapeurs-pompiers de Turny qui vous indiquera le cheminement et vous mettra en relation avec le CPI.

Un samedi après-midi au CPI de Turny

14h00 : début de la manœuvre mensuelle. Au programme : inventaire du véhicule, vérification du bon fonctionnement des pompes, cas concret de secours à personne, feu de voiture virtuel.

14h30 : cas concret de secours à personne : un enfant (mannequin) est en arrêt cardio-ventilatoire. Les pompiers mettent en œuvre le défibrillateur semi-automatique (offert par le Rotary club), les techniques du massage cardiaque et de la ventilation artificielle.

14h50 : fin de la manœuvre secours à personne. Un débriefing est fait afin de partager les ressentis de chacun sur le déroulement et d'apporter les corrections éventuelles

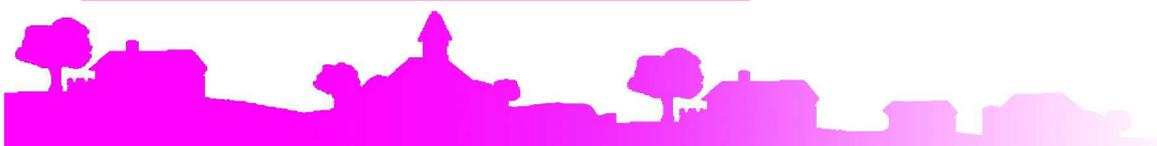
14h57 : les bips que chaque pompier porte sur lui se mettent à sonner. Une vraie intervention prend la place de la manœuvre. Pendant que le pompier le plus haut gradé qui sera le chef récupère les informations auprès du centre de traitement des appels d'Auxerre, les autres s'équipent. Il s'agit ici d'un feu de broussailles non maîtrisé aux abords d'un terrain privé.

14h58 : départ pour le hameau de l'Hôpital, lieu de l'intervention. Durant le trajet, le chef donne ses instructions. Le conducteur sera chargé de procéder au balisage de sécurité et à la mise en œuvre de la pompe. Les autres pompiers procéderont à l'établissement des lances et à l'extinction.

15h00 : arrivée sur les lieux. Le chef procède à la reconnaissance puis donne ses instructions spécifiques.

15h04 : le véhicule de première intervention est déjà alimenté en eau grâce au poteau d'incendie à proximité, et les opérations d'extinction sont bien avancées. Les pompiers de Turny suffisent largement, ainsi ils seront seuls sur cette intervention.

16h17 : l'incendie est déclaré "feu éteint". Avant de ranger le matériel, un débriefing à chaud est effectué. Sur cette intervention, plusieurs points positifs sont relevés : rapidité d'intervention, bonne réactivité et assimilation de la tâche de chacun ; et comme points négatifs : incendie situé loin des voies accessibles par le véhicule, vent violent.



LE CONSEIL MUNICIPAL DE TURNY A DÉCIDÉ D'ENTREPRENDRE L'ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

Un projet pour l'avenir

La commune de Turny est actuellement dotée d'un Plan d'Occupation des Sols, qui a été approuvé le 14 janvier 1991. Dans le but de pouvoir gérer au mieux son territoire et d'exprimer une nouvelle politique globale pour l'aménagement et le renouvellement du village, la commune élabore un Plan Local d'Urbanisme, qui suit les règles générales et les servitudes d'occupations des sols répondant aux préoccupations liées à la politique de renouvellement urbain et de développement durable.

Nous souhaitons qu'au travers du Plan Local d'Urbanisme soit développé un véritable projet urbain, afin d'envisager l'avenir de notre territoire, et que soient instituées des règles générales prenant en compte les besoins en équipements, l'environnement, les paysages, le patrimoine architectural, ainsi que les servitudes d'occupation des sols (outil de gestion du foncier) répondant aux préoccupations liées à l'aménagement du territoire en lien avec le développement durable.

Pour l'élaboration des pièces du dossier et les études nécessaires, la commune a mandaté un bureau d'études composé de différentes compétences. Il s'agit du bureau d'études PERSPECTIVES Urbanisme et Aménagement (10150 Charmont s/s Barbuise) spécialisé dans les études d'urbanisme et la réalisation de projets d'aménagement.

Le P.L.U. participe à l'organisation des actions futures et permet d'envisager certains outils. Il couvre l'intégralité du territoire communal et vise notamment à répondre aux objectifs suivants :

La préservation de notre cadre de vie

- . L'habitat et ses caractéristiques
- . Les circulations et les déplacements
- . L'aménagement des petits espaces publics

La protection de notre environnement naturel et de notre patrimoine bâti

- . Espaces forestiers ou boisés
- . Ressources en eau
- . Terres agricoles
- . Centres anciens, bâtiments liés à l'histoire locale ou nationale

Un développement urbain encadré

- . Espaces dédiés aux activités économiques
- . Les équipements scolaires, sportifs

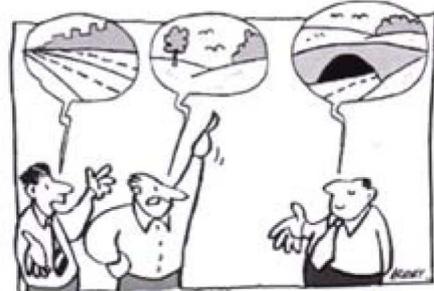
Une démarche concertée où la population est associée

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal, vous invitent à prendre connaissance des réflexions pour l'élaboration du P.L.U. et à vous exprimer sur les projets et les propositions envisagés.

Une mise à disposition des éléments constitutifs du Plan Local d'Urbanisme est organisée en mairie, elle durera jusqu'à l'approbation définitive du P.L.U. Les informations seront complétées et mises à jour au fur et à mesure de l'avancement des études.

Deux réunions publiques seront animées par le bureau d'études :

- La première permettra de présenter le diagnostic et les enjeux ainsi que les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.
- La seconde réunion permettra de présenter le projet de zonage et le règlement.



Source : CERTU

Vous pouvez également nous apporter vos remarques et suggestions dans le cahier de concertation qui est à votre disposition au secrétariat tout au long des études.

>> Travaux - Urbanisme

Différentes pièces réglementaires

1 Le rapport de présentation

- Diagnostic général de la commune
- Présentation des choix et évaluation des incidences du P.L.U. sur le territoire communal et des dispositions de protection de l'environnement.

2 Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)

- Expose les intentions de la municipalité pour les années à venir
- Peut préciser les interventions particulières de réhabilitation, restructuration, traitement d'espace public, préservation du paysage,...

3 Le règlement

- Délimite dans les documents graphiques (PLANS) les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU), les zones agricoles (A), et les zones naturelles et forestières (N)
- Définit les règles d'implantation, d'aspects extérieurs des constructions, ...

4 Les orientations d'aménagement et de programmation

- Permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière.

5 Les annexes

Elles sont composées de documents graphiques (PLANS) et écrits qui :

- Informent des dispositions spécifiques à certains territoires et des servitudes d'utilité publique
- Comprennent les plans et données techniques liées à l'eau, l'assainissement, l'élimination des déchets, les prescriptions d'isolement acoustique, ...

Où en sommes-nous ?



Des réunions de travail ont été organisées avec les élus, certains services de l'Etat et le bureau d'études.

Le **diagnostic de territoire** (1ère pièce du P.L.U.) a été réalisé afin d'identifier des enjeux pertinents sur la commune. Il permettra par la suite d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (2ème pièce du P.L.U.), qui présente les objectifs du territoire.

Ces échanges ont permis :

- d'enrichir les réflexions pour définir un projet global de territoire,
- d'aboutir à des constats collectifs et partagés.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal, vous invitent à prendre connaissance des réflexions pour l'élaboration du P.L.U. et à vous exprimer sur les projets et les propositions envisagés.

Nous vous rappelons que vous pouvez **venir consulter les éléments des études** déjà réalisés disponibles en mairie.

L'AVENIR DE TURNY SE DESSINE ACTUELLEMENT.

>> Infos pratiques

Mairie

Tél. 03.86.35.10.99 / Fax 03.86.35.00.00
mairie-de-turny@wanadoo.fr

Lundi	9h00 - 12h00
Mardi	14h00 - 17h00
Mercredi	10h00 - 12h00
Jeudi	14h00 - 17h00
Vendredi	9h00 - 12h00
Samedi	10h00 - 12h00

Bibliothèque

Mardi 13h30 - 16h30 / Mercredi 14h00 - 17h00



Agence Postale Communale

Place de la Mairie - Tél. 03.86.35.08.16

Du lundi au vendredi 9h30 - 12h00
 Le samedi 10h00 - 12h00

* Le départ du courrier a lieu à 12h00.

Garderie

Ouverture 7h30 - 8h50 / 16h30 - 18h30

Tarif : 0,95 € la garderie (par exemple, un enfant fréquentant la garderie le matin et l'après-midi compte pour 2 garderies).

Cantine

Enfants 3,00 € par repas / Adultes 3,38 € par repas

Photocopies

Recto	A4 : 0,20 €	A3 : 0,40 €
Recto verso	A4 : 0,40 €	A3 : 0,80 €

Concessions dans le cimetière

- ♦ Traditionnelle (2 m²)
 - . perpétuelle 220.00 €
 - . trentenaire 100.00 €
- ♦ Jardin du Souvenir
 - . perpétuelle 110.00 €
 - . trentenaire 50.00 €

Salle des fêtes

	Locataires habitant la commune		Locataires extérieurs à la commune	
	Forfait 48h	24h supp.	Forfait 48h	24h supp.
Grande salle	190 €	70 €	300 €	100 €
	Caution : 500 € Asso de Turny : ménage optionnel 40 €			
Petite salle	70 €	20 €	100 €	25 €
	Caution : 80 € ½ tarif pour location simultanée des 2 salles			

* le forfait s'entend du samedi matin au lundi matin
 Contact : Noëlle 03.86.35.32.06

Location chaises, bancs et tables

Chaise	0,50 €	forfait de 5 jours non fractionnables
Banc	0,60 €	
Table	1,20 €	

* Si le matériel n'est pas rendu dans le délai de 5 jours, la location repart pour un forfait de 5 jours.

Déchetterie



Zone industrielle - Rue Jean Moulin - Saint Florentin

Horaires d'été : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18h - mercredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Tél. 06 81 50 67 22

Communauté de Communes du Florentinois

37 av. du Général Leclerc - BP 162 - Saint-Florentin
 Tél : 03 86 35 08 57 - Fax : 03 86 43 26 47

Email : cc-florentinois@wanadoo.fr

Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h00 à 12h00.

>> A noter

Dispositif de veille et d'alerte - recensement des personnes âgées et handicapées isolées

La loi confie aux Maires la charge de recenser, à titre préventif, les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à leur domicile afin de disposer, en cas de risques exceptionnels et de déclenchement du plan d'alerte, de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires.

Pour mener à bien ce recensement, toute personne concernée peut s'inscrire ou être inscrite en Mairie. L'inscription est volontaire, facultative et confidentielle. Elle peut être transmise au Préfet sur sa demande.

Objet du recensement : porter secours et assistance aux personnes isolées en cas de crise.

Qui peut être inscrit ?

- . Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile.
- . Les personnes âgées de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile.
- . Les personnes adultes handicapées bénéficiant d'une pension d'invalidité, de l'AAH, de l'ACTP, d'une carte d'invalidité, de la qualité travailleur handicapé.

Qui peut demander l'inscription ?

- . La personne elle-même
- . Le représentant légal sur présentation de l'acte justifiant de la qualité de représentant légal
- . Un tiers uniquement par écrit.

Où s'inscrire ? Uniquement à la Mairie du domicile (principal et/ou secondaire).

A l'attention des personnes déjà inscrites : les inscriptions effectuées en Mairie, lors du précédent recensement demeurent valables. Il est donc inutile de confirmer le maintien de votre inscription.

Etat civil

Naissances

Lya LAMACHE GAUTIER	2 janvier 2011
Garance CHARLES ALGRÉ	14 avril 2011
Alban CHARON	17 avril 2011
Laure MORET	9 mai 2011
Victoria CARVALHO	16 mai 2011

Décès

Luciano DI GIOVANNI	27 février 2011
Michel MACAIRE	11 mars 2011
Michel DESVAUX	1 ^{er} avril 2011

Mesures de prévention contre les feux de végétation

La situation de sécheresse de ce printemps, extrême en certains points du territoire, ainsi que des écobuages mal contrôlés, ont provoqué de nombreux feux de végétation, voire feux de forêts, qui ont nécessité l'engagement d'importants dispositifs de secours.

En conséquence, la Préfecture (arrêté préfectoral n° DDEA/SEA/2009-11) souhaite sensibiliser au risque de déclenchement d'incendie de végétaux et informe de l'interdiction de pratiquer tout écobuage en période de sécheresse.

Elle rappelle que le non respect de l'interdiction de brûlage sera puni, sans préjudice du versement de tous dommages et intérêts, des peines et amendes prévues à l'article R. 322-5 du code forestier.

ACTSF

L'association d'Aide aux Chômeurs par le Travail et la Solidarité du Florentinois intervient auprès des particuliers, associations, entreprises, artisans, commerçants et collectivités locales.

Vous pouvez faire appel à leurs services pour diverses prestations sans aucune démarche administrative liée à l'embauche :

Particuliers : ménage, repassage, peinture, petit bricolage, espaces verts, petit jardinage, manutention, déménagement...

Vous pouvez bénéficier d'une déduction fiscale de 50 % du montant de votre facture. Le règlement des factures se fait, soit par chèque bancaire ou postal ou par Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Entreprises/Associations : entretien des locaux et des bureaux, manutention, manoeuvre, déneigement, démolition, emplois liés à la protection de la nature et de l'environnement...

Isabelle et Véronique vous proposent, lors de votre appel, du personnel adapté et se chargent de vous mettre en relation avec l'intervenant pour des besoins ponctuels (remplacement maladie, congé, accident du travail, absences diverses...) et surcroît d'activité. Pour information, en 2010, ce sont 97 salariés qui ont été mis à disposition auprès de 184 utilisateurs.

Contact : Isabelle et Véronique

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h – 13h 30 à 17h30, vendredi de 8h30 à 12h – 13 h 30 à 16 heures.

Tél. : 03 86 43 46 44

Email : actsf@wanadoo.fr

Chers Amis spectateurs de Furny et du voisinage,

Juste un petit mot pour vous rassurer et vous dire que nous sommes maintenant bien installés dans notre appart. Le déménagement est complètement terminé, et ma mère se sent bien chez elle.

Souvent l'après-midi, Mémère vient nous rendre visite et c'est maman qui lui prépare sa tisane. L'autre jour, Gisèle, l'Amie de maman était là, tout s'est bien passé, Mémère l'appelle même ma poule !

Mon père a fait quelques travaux, il a changé la moquette du salon. C'est Jeremy Fassol qui lui a vendu, car il lui a fait une bonne réduction (80 %).

Pour moi, tout va bien, Gautier est toujours aussi charmant avec moi, nous suivons ensemble des cours de musique chez Mademoiselle Laroche. Il a tellement changé depuis sa révolution !...

Nous n'avons pas revu Roxane de la Buzardière. C'est mieux ainsi car je l'avoue, elle était mignonne et j'avais un peu peur.

Voilà les nouvelles, je peux vous dire aussi que nous recherchons maintenant un autre texte, aussi plaisant à jouer qu'à regarder. Yvon Faburet, notre auteur le plus joué, saura peut-être nous proposer à nouveau une pièce qui vous fera passer un agréable moment.

A bientôt

Brigitte Mercier - Compagnie du Parapluie

